



Plan de protection Championnat suisse individuel 2021

Entraînement officiel: 12.07.-15.07.2021
Tournoi: 16.-18.07.2021
Lieu : Minigolfanlage Chénens
Club : SGC Fribourg

Spécifications générales

Le présent plan de protection est basé sur «l'Ordonnance COVID-19 Situation particulière de l'OFSP».

Principes dans le sport minigolf

- Venir au tournoi / à l'entraînement sans symptôme. En cas de symptômes, se faire tester immédiatement et rester à la maison.
- En principe, les masques ne sont plus obligatoires à l'extérieur. Néanmoins, l'organisateur doit garantir un certain niveau de sécurité pour les groupes de personnes. Si nécessaire, le port d'un masque est recommandé dans certains espaces confinés.
- Il est recommandé de respecter la distance minimale dans la mesure du possible.
- Les cartes de jeu ne sont pas transmises. La carte de jeu reste en permanence chez la personne qui écrit. Le joueur n'effectue des contrôles visuels que lorsque cela est nécessaire.
- Le joueur vérifie son score lorsque les cartes sont distribuées. La signature de la personne qui écrit est considérée comme une confirmation du résultat. Le joueur n'a pas à signer.
- Les poignées de main, les tapes et les étreintes sont encore à éviter.
- Les règles d'hygiène de l'OFSP doivent être respectées: <https://bag-coronavirus.ch/>

Nom de la personne responsable

Représentant de Corona pour l'entraînement et le tournoi :
SGC Fribourg: Josiane Herren, 026 494 16 14, xania@sensemail.ch
Swiss Minigolf: Raphael Wietlisbach, 079 331 83 31, sportreglement@swissminigolf.ch

Cette personne est chargée de veiller au respect de la réglementation en vigueur et est disponible pour répondre aux questions.



Dispositions locales

- Les spécifications du concept de protection de l'installation doivent être respectée
- Les organisateurs des CS non pas besoin du certificat Covid.
- Le nombres des participants est de 66. Ceci sera reparti en 2 bloque de compétitions.
- En plus sont compté les personnes qui aide, fonctionnaire, Coach et l'arbitrage et public. Un max. de 100 personnes est admis sur toute l'aréal, y compris le terrain de jeux et la cantine.
- Depuis la piste 1-18 (terrains de jeux) est réserver aux joueurs et fonctionnaire. Le terrain de jeux est séparé par un mur et clôture.
- En dehors du jeux, le public est admis.
- Entre le départ et la fin de jeux. (piste 1 piste 18) la masse de personne.
- Pour la cantine et buvette s'est le concept restauration qui fait fois.